

Nature Québec salue un décret nécessaire pour protéger les caribous

Québec, le 19 juin 2024 – Nature Québec salue l'adoption par le Conseil des ministres du décret fédéral d'urgence imposant des mesures de protection de l'habitat de trois troupes de caribous forestiers face à des menaces imminentes. Malgré l'adoption de ce décret, l'organisation environnementale espère toujours que les deux paliers de gouvernement travaillent en collaboration pour protéger l'habitat de tous les troupes de caribous forestiers et montagnards.

« Devant l'inaction du gouvernement provincial à protéger adéquatement l'habitat des troupes de caribous au seuil de l'extinction et à la suite du renvoi aux calendes grecques de la stratégie caribou globale promise depuis 2016, le gouvernement fédéral n'avait pas le choix d'intervenir. Québec a joué à un jeu dangereux et a ouvert la porte toute grande à ce décret nécessaire pour protéger les caribous », déclare Alice-Anne Simard, directrice générale de Nature Québec.

Nature Québec félicite le gouvernement fédéral pour la démarche robuste et crédible qui a mené à cette décision, incluant une analyse scientifique qui conclut à une menace imminente au rétablissement des populations de Val-d'Or, du Pimpuacan et de Charlevoix.

« La protection de la biodiversité est une compétence partagée entre le fédéral et le provincial, les deux paliers de gouvernement ont l'obligation légale de protéger les espèces menacées et plusieurs Nations autochtones pressent les gouvernements de protéger cette espèce de grande importance culturelle et historique. À partir du moment où l'analyse scientifique a conclu à une menace imminente à la survie de ces trois troupes, la seule option possible pour Ottawa était d'adopter ce décret pour remplir ces obligations légales », explique Mme Simard.

Nature Québec reconnaît que cette annonce engendre des inquiétudes pour les communautés forestières, inquiétudes qui sont exacerbées par les chiffres de pertes d'emplois potentielles présentés aujourd'hui par le gouvernement provincial. Ces chiffres ne correspondent pas aux chiffres présentés dans le cadre de la *Commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards*, où le Ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) a estimé que 841 emplois directs pourraient être perdus pour l'ensemble du Québec selon le scénario de protection le plus strict. « Le MRNF utilise une grossière règle du pouce qui surestime le nombre d'emplois potentiellement perdus en fonction d'un volume théorique de bois qui peut être récolté dans les secteurs touchés. Non seulement cela ne constitue pas une analyse rigoureuse des réels impacts socio-économiques du décret, cela contredit les chiffres présentés par le MRNF dans le cadre de la commission caribou. En présentant ces chiffres, le gouvernement provincial enflamme le débat, encourage la

désinformation et engendre un stress inutile pour les travailleurs et les travailleuses », déplore Mme Simard.

L'organisation rappelle que des mesures peuvent être mises en place pour protéger les travailleurs, les travailleuses et les communautés des impacts à moyen et long terme. « Pour rassurer les acteurs régionaux et la population, le fédéral et le provincial devraient investir dans un plan de transition juste du secteur forestier. Par la modernisation de l'industrie du bois et la diversification économique des communautés forestières, il est possible d'assurer la vitalité des régions et de créer des emplois durables et de qualité. Ce plan de transition juste doit être pensé et co-créé avec les syndicats, les travailleurs et travailleuses, les acteurs régionaux et les entreprises », estime Mme Simard.

Nature Québec est d'avis qu'il est encore possible pour les deux paliers de gouvernement de collaborer pour protéger l'ensemble des troupeaux de caribous forestiers et montagnards, ce qui avait d'ailleurs été annoncé en août 2022 et qui ne s'est jamais concrétisé. En effet, le gouvernement provincial [s'était engagé](#) au côté du fédéral à « tendre vers l'autosuffisance à long terme de toutes les populations de caribou » et à « réduire le taux de perturbation de l'habitat du caribou forestier et montagnard de la Gaspésie de manière à atteindre un pourcentage de 65 p. 100 d'habitat non perturbé dans chacune de leurs aires de répartition ».

« Le sort d'autres troupeaux est toujours préoccupant, notamment pour le caribou montagnard de la Gaspésie dont la population est estimée à 25 bêtes. Nous espérons que Québec va assumer ses responsabilités en matière de conservation des espèces menacées et protéger rapidement ce troupeau tout en limitant les impacts sur le secteur récréotouristique, afin d'éviter une autre intervention du fédéral », conclut Mme Simard.

-30-

Renseignements:

Gabriel Marquis, Directeur des communications
581-307-8613; gabriel.marquis@naturequebec.org

À propos de Nature Québec

Nature Québec est un organisme national sans but lucratif œuvrant à la conservation des milieux naturels et à l'utilisation durable des ressources depuis 1981. Appuyée par un réseau de scientifiques, son équipe mène des projets et des campagnes autour de 4 axes : la biodiversité, la forêt, l'énergie et le climat, ainsi que l'environnement urbain. L'organisme regroupe plus de 145 000 membres et sympathisant-e-s, et est membre de l'Union internationale pour la conservation de la nature. Partout au Québec, Nature Québec sensibilise, mobilise et agit en vue d'une société plus juste, à faible empreinte écologique et climatique, solidaire du reste de la planète. Pour en savoir plus :

<http://www.naturequebec.org/>